

Résultats des votes Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société Financière Moncey du 10 juin 2011

1) En Assemblée Générale Ordinaire

112 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 179 567 actions au nominal de 23 euros sur les 182 871 actions composant le capital social et aux 179 567 actions sont attachées 179 567 voix. Le quorum est de 98,19%.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010	Adoptée par 179 555 voix (12 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010	Adoptée par 179 555 voix (12 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 177 393 voix (2 174 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée par 179 257 voix (310 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Nomination d'un administrateur	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Montant des jetons de présence	Adoptée par 179 555 voix (12 voix ayant voté contre)
Neuvième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée par 179 557 voix (10voix ayant voté contre)

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

112 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 179 567 actions au nominal de 23 euros sur les 182 871 actions composant le capital social et aux 179 567 actions sont attachées 179 567 voix. Le quorum est de 98,19%.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 179 526 voix (41 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au	Adoptée par 179 526voix

	Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	(41 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 en ce qui concerne les dispositions relatives au mandat d'actionnaire – art L.225-106 du code de commerce	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée par 179 557 voix (10 voix ayant voté contre)